



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260313-2184861-AR

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le : 16/03/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_198

Objet : Mesures temporaires relatives au stationnement et à l'occupation du domaine public avenue Robert Wagner – *Evènement officiel au Centre de Secours.*

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code Pénal,

VU l'article L.113.2 du Code de la Voirie Routière,

VU les articles L 411-1 et R 417-1 du Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU l'arrêté n° 2020-199 en date du 29 mai 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric Hucheloup, Adjoint au Maire, dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie,

VU l'arrêté n° 2021-325 en date du 15 juin 2021, relatif à la réglementation de la salubrité et de l'environnement-Mise à jour,

CONSIDÉRANT l'évènement officiel organisé par le Centre de Secours de la Ville de Vélizy-Villacoublay, le mercredi 15 avril 2026, il y a lieu de prendre des mesures de stationnement et d'occupation du domaine public, avenue Robert Wagner,

ARRÊTE

Article1 : le mercredi 15 avril 2026, de 9 heures à minuit, le stationnement sur le parking, situé entre les deux voies de circulation, face au Centre de Secours, sera interdit à tout véhicule.

Article 2 : le mercredi 15 avril 2026, de 9 heures à minuit, le stationnement sur le parking, situé entre les deux voies de circulation, face au Centre de Secours, sera réservé uniquement aux convives et aux organisateurs de l'évènement officiel du Centre de Secours.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 3 : le mercredi 15 avril 2026, de 9 heures à minuit, deux food-trucks, désignés par le Centre de Secours, sont autorisés à stationner sur l'emprise du parking du Centre de Secours.

Article 4 : ces dispositions seront concrétisées par la mise en place de signalisation, effectuées par les services techniques de la Ville et les organisateurs de l'évènement, qui seront responsables des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation,

Article 5 : les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur,

Article 6 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 13 mars 2026